

## Compte rendu de la réunion AHI du 18.10.2021

### Informations de la ministre et des administrations centrales

---

#### **VOLUME DE PLACES D'HEBERGEMENT.**

La Ministre est revenue sur les inquiétudes exprimées par certains de voir des places d'hébergement déjà supprimées pendant l'été. En effet, 3 000 places ont été fermées depuis le début de l'été, mais comme il y avait un volume avant fermetures de cet été de 203 000 places, il reste bien 200 000 places ouvertes qui doivent le rester jusqu'à fin 2021.

Quand ces places ont fermé, il n'y a pas eu de remise à la rue sèche, des solutions ont été recherchées. La Ministre indique que s'il y avait nécessité de procéder en urgence du fait des conditions climatiques à des ouvertures supplémentaires de places pendant l'hiver, ce serait fait.

#### **PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT.**

Il est affirmé par la DIHAL qu'un travail de programmation territoriale a été réalisé dans chaque département avec concertation associative, de manière à répartir les crédits et les faire évoluer en 2023-2024, puis d'envisager la trajectoire souhaitée sur le quinquennat à venir.

Il est indiqué que la question du travail social, de son attractivité, des formations nécessaires et de la rémunération fera partie des sujets abordés dans le cadre de cette réflexion, ainsi que le sujet des places d'hôtel.

Il est rappelé que des concertations ont eu lieu sur la réforme de la tarification en bilatéral, et indiqué que le travail devrait se poursuivre avec des réunions qui seront programmées à ce sujet à la mi-novembre.

#### **SI-SIAO**

Des travaux sont en cours pour que le système redémarre sur des bases saines.

#### **REFORME DU DISPOSITIF LOUER ABORDABLE.**

Cette réforme interviendra en novembre.

Les loyers de référence seront désormais les loyers de marché avec des décotes.

Le dispositif sera calibré de manière à ce que l'avantage fiscal soit plus intéressant lorsque le logement sera loué à un prix de logement social qu'à un prix de logement intermédiaire.

Une réunion technique sera organisée dans la semaine à ce sujet.

Les associations seront conviées.

#### **CHIFFRES DES EXPULSIONS LOCATIVES.**

Au 30 septembre 2021, le nombre des expulsions locatives effectives et connues était de 6 600.

Avec une projection, il est possible d'envisager qu'à la date de redémarrage de la trêve des expulsions locatives, le 1<sup>er</sup> novembre 2021, ce chiffre s'élèvera aux alentours de 8 000 à 8500 expulsions locatives, contre un volume avant crise Covid annuel en moyenne de 15 000.

Ce chiffre est donc bien inférieur aux 30 000 expulsions qu'il était possible de craindre du fait du stock des expulsions qui avaient été gelées en 2020 et 2021 (15 000 potentielles chaque année).

En juin, il y a cependant eu 73% d'expulsions sèches, sans solutions de relogement ou d'hébergement, et en juillet/août, 23%.

Le volume d'expulsions effectives et surtout les expulsions sèches demeurent donc préoccupants.

#### **PENSIONS DE FAMILLE :**

Il y en aura dans tous les quartiers situés autour des gares dans le cadre du Grand Paris.

Un décollage de production est espéré en 2022/2023.

## **Réaction des associations présentes**

---

**L'Uniopss, représentée par Jeanne Dietrich, Conseillère Technique Hébergement Logement, est intervenue pour porter les points suivants :**

- Nous avons cru comprendre que la DIHAL et le Ministère du Logement s'étaient impliqués fortement sur la **question des évacuations de campements**, et nous espérons que le courrier au PM, envoyé par le CAU, et que nous soutenons, pourra porter ses fruits pour débloquer la situation.
- **Concernant le PLF**, il nous semble que pour héberger plus et mieux d'une part, pour loger plus et mieux d'autre part, plusieurs ajustements seraient nécessaires dans le PLF 2022 :
- **Nous sommes inquiets à la perspective des 10 000 places qui doivent être supprimées à partir de fin mars 2022.**
- Certes, des crédits ont été budgétés dans le PLF pour augmenter les solutions d'intermédiation locative et de pensions de famille, et il y a des objectifs chiffrés en la matière.
- On peut donc espérer qu'il y aura bien compensation globale au niveau national des places supprimées par les places créées.
- Cependant, à ce jour, rien ne nous garantit que les solutions alternatives dégagées seront mises en place là où des places auront été supprimées localement.
- Nous proposons donc la mise en place de COPIL au niveau des DDETS, avec les préfets, les associations du logement adapté, les bailleurs sociaux et les acteurs de l'hébergement pour faire ce travail de mise en cohérence des places supprimées et créées sur un même territoire et veiller à ce qu'aucune place ne soit supprimée si une alternative tangible n'existe pas en face.
- Est-ce que cela est déjà prévu ou peut l'être ?
- **Ce PLF ne permet pas de résoudre non plus la question des jeunes salariés précaires qui touchent moins que le SMIC et seront perdants du fait de la réforme dite de la contemporanéité de l'APL.**
- Nous proposons de mettre en place pour eux les mêmes mesures compensatoires que celles qui ont été mises en œuvre pour les jeunes étudiants, en contrats d'alternance, ou en contrats de professionnalisation.
- L'UNHAJ, l'UNCLLAJ et la FAP ont des propositions en la matière, que nous soutenons.
- Cela vous paraît-il envisageable ?
- Les prix de l'énergie sont appelés à augmenter en 2022.

- Les crédits du forfait charges de l'APL, qui permettraient d'y remédier de manière structurelle et durable, n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années alors que les charges elles, ont augmenté.
- **Serait-il envisageable de prévoir une augmentation cette année du forfait charges de l'APL ?**
- En effet, l'augmentation du chèque énergie était indispensable et à saluer, mais elle ne résout pas la question durablement.
- **Ce PLF ne permet pas non plus de résoudre la question du reste à charge 0 pour les personnes modestes qui font des travaux de rénovation énergétique de leur logement.**
- Serait-il possible de prévoir un fléchage des crédits du plan de relance qui permettront la rénovation énergétique des logements en général vers ces ménages modestes pour que leur reste à charge se rapproche de 0 ?

#### Autres réactions associatives :

-Inquiétudes sur les **fermetures sèches de places d'hébergement**, notamment en Ile et Vilaine et Pays de la Loire, déjà maintenant, et inquiétudes encore plus fortes sur celles prévues au printemps 2022.

-Demande qu'il n'y ait **pas de places fermées tant que les alternatives en face n'auront pas été réellement ouvertes.**

-Alertes sur le fait que ces **suppressions de places risquent de conduire à des évictions des publics sans papier.**

-Demande donc à surseoir à la décision de fermetures envisagées de places tant que des concertations réelles n'auront pas eu lieu.

-Travail sur la **pluriannualité de l'hébergement et du logement** :

-**pas de réunions organisées localement, ou, quand certaines ont été organisées, pas de concertations** mais des affirmations sur le sujet assénées aux associations, voire des injonctions à transformer des places en places de CHRS Hors les Murs alors que le cahier des charges de cette modalité d'action n'est pas connu.

-Demande à ce que le sujet de la **domiciliation** fasse partie des réflexions sur la pluriannualité de l'hébergement et du logement.

-Demande que la réflexion sur la pluriannualité soit l'occasion de revoir à la hausse les droits des personnes hébergées à l'**hôtel** et que le statut juridique de l'hôtel soit clarifié.

-Demande que la question des **logements vacants** puisse être creusée à l'occasion de la réflexion sur la pluriannualité.

-Demande à intégrer la question des **LHSS** dans la programmation pluriannuelle envisagée.

-Demande à ce que la question de **l'accès au séjour** soit étudiée dans le cadre de la réflexion sur la pluriannualité.

-Inquiétudes sur la méthode utilisée pour avancer sur le sujet de la programmation pluriannuelle : certains indiquent que rien ne s'est passé en la matière, notamment en IDF.

Proposition est faite de nommer un rapporteur général ou de missionner France Stratégie.

-Constat par certains que certaines places CHRS sont réduites pour faire à la place des mises à l'abris minimalistes.

-Besoin d'assurance sur le décalage du calendrier en matière de **CPOM**.

- Interrogations sur l'utilisation par **les FSL** des 30 Millions d'euros abondés par l'Etat, quelle visibilité ? Même question sur l'utilisation des 20 Millions supplémentaires alloués au **fonds d'indemnisation des propriétaires.**

-**Expulsions de bidonvilles** : particulièrement virulentes en Occitanie. S'agit-il d'une dérive locale ou d'un changement d'orientation politique globale sur le sujet ?

-Inquiétude particulièrement forte sur la situation de **Mayotte** en la matière.

-**Précarité énergétique** : demande d'aller plus loin sur **l'augmentation du montant du chèque énergie et sur l'élargissement de son assiette qui est actuellement limitée aux personnes ayant moins de 0,7 SMIC pour une personne seule. Demande à ce que les coupures d'électricité soient remplacées par des réductions de puissance par exemple.**

-Certains mettent en avant que **l'augmentation du chèque énergie était indispensable, mais n'a pas permis de résoudre la question des établissements gestionnaires qui avancent les frais d'énergie pour leurs résidents.** Les frais d'énergie peuvent être importants. Y aura-t-il un dispositif de compensation spécifique pour les gestionnaires en matière d'augmentation des charges en énergie ?

-Intérêt pour la concertation à venir sur le **Louer Abordable**. Certains demandent des précisions sur les évolutions envisagées dans le cadre de Louer Abordable pour déterminer si le dispositif nouvelle version sera toujours attractif pour les propriétaires, et s'il sera donc toujours possible de capter autant de logements avec ce nouveau dispositif.

-La compensation de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties pour les logements locatifs sociaux a été appréciée, mais les crédits d'impôts nouveaux octroyés pour le logement intermédiaire sont interrogés.

-**Avenir de la loi SRU** lors des débats dans le cadre de la loi 4D interrogé.

-Quelles perspectives pour le **Revenu d'Engagement Jeunes** ?

-Demande portée par certains que les tentatives de **reloger des personnes sous main de justice** puissent être soutenues non seulement par les Ministères de la Justice et du Travail, mais également par le Ministère du Logement pour les dimensions liées au bâti.

-Demande que la question de **l'Habitat Inclusif** ne s'inscrive pas dans une logique de dispositif.

## Réponses/ Réactions Ministre ou administrations centrales

---

### FSL et FONDS D'INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES :

-un bilan sera proposé à la prochaine réunion

### BIDONVILLES

-La réponse sera donnée par le PM mais l'engagement du Ministère du Logement et de la DIHAL reste fort.

A titre d'exemple, le préfet a été contacté suite à l'expulsion de Montpellier. Il a été demandé par la Ministre que les associations soient associées par la suite lorsque des expulsions auraient lieu pour qu'elles ne soient pas sèches. Nous pouvons faire parvenir nos retours à ce sujet pour voir si une évolution a été constatée en la matière.

### COUPURES ELECTRICITE :

-ouverture à réfléchir sur la manière de les éviter.

**AVENIR LOI SRU :**

Engagement du Ministère reste fort pour qu'elle ne soit pas détricotée lors de la CMP conclusive de loi 4D.

**REVENU d' ENGAGEMENT :**

Son calendrier et son ampleur restent à préciser mais la volonté d'aboutir sur le sujet demeure.

**REMONTÉES PAR LES PREFETS DES BESOINS EN HEBERGEMENT AU 21 OCTOBRE :**

-Ce ne seront pas les seules données utilisées pour allouer les crédits.

-Une visio avec les DDETS est prévue qui sera l'occasion de redemander à ce que les associations soient associées.

**CONTEMPORANEITE APL et JEUNES PRECAIRES**

-L'APL a été utilisée pour des jeunes précaires comme outil de compensation de leurs fragilités, faisant jouer aux APL un rôle par défaut d'autres dispositifs qui ne doit pas être le sien.

Ouverture à réfléchir à des mesures de compensation mais considère que ce sont d'autres solutions plus globales qui devraient être mobilisées pour répondre au problème réel de ces jeunes.

**-RESTE A CHARGE O RENOVATION ENERGETIQUE :**

-Le reste à charge est actuellement de 10%. Pour combler ce reste à charge, le Ministère préfère à ce jour la solution du prêt d'avance pour réaliser les travaux, qui serait à rembourser au moment de la revente du bien et de la plus-value obtenue grâce notamment à la réalisation de ces travaux.

Mais reste ouverte à des propositions alternatives.

**FORFAIT CHARGES APL :**

-La solution de l'augmentation du chèque énergie est plus facile et plus rapide à mettre en place que celle de l'augmentation du forfait charge de l'APL mais elle est ouverte à des propositions en ce sens.

**CPOM :**

Le vecteur législatif est toujours recherché pour reporter le calendrier, mais a priori ce sera le projet de loi 4D qui le permettra (passage prévu à l'AN en décembre).

**Prochaines étapes :**

-Travaux techniques pour revoir le Louer abordable

-Suivi de la question des expulsions et consignes renforcées aux DDETS

-Avancée des travaux sur la programmation 2022